



**TRIAL TROPHÉE PAR EQUIPE
CLUB-TEAM-TEAM MIXTE-TEAM PRE 90-TRIAL INDIVIDUEL
DE SAINT-BONNET DE CHAVAGNE
LE DIMANCHE 3 AVRIL 2011**

REGLEMENT PARTICULIER

- Article 1** Le club ASM SAINT-ANTOINE organise le dimanche 3 avril 2011 le trial « Trophée par équipe » à Saint Bonnet de Chavagne. Cette épreuve est ouverte à toutes motos trial anciennes ou actuelles dont les pilotes sont titulaires d'une licence FFM ou licence à la journée. Le permis de conduire et la carte grise sont exigés et l'assurance de la moto.
- Article 2** Les engagements sont reçus à l'ASM SAINT-ANTOINE – Chez DHERBEY MOTOS – 4 quai Jean Jaurès 38470 VINAY.
Un modèle de bulletin d'engagement spécifique est à utiliser afin d'uniformiser les règles.
- 1) Le droit d'engagement est fixé à 28€ pour les adultes (22 € pour les jeunes) pour les préinscriptions (d'un minimum d'1 semaine avant l'épreuve), 35 euros sur place le jour de l'épreuve. Tout bulletin non rempli complètement et non accompagné du droit d'engagement ne sera pas retenu. Pas de supplément ou de réduction pour les équipes.
- Article 3** Déroulement de l'épreuve :
Un tracé de 15 Km en parcours de liaison ouvert comprenant 12 zones « non stop ».
Il y aura 4 tracés :
- | | |
|----------|--------------|
| Senior 4 | flèche noire |
| Senior 3 | flèche jaune |
| Senior 2 | flèche verte |
| Senior 1 | flèche bleue |

Trial par équipes : 3 tours

Championnat de France Moto historiques : 2 à 3 tours

Le conseiller Membre du Comité Motos Classiques et Historiques pourra trancher sur ce point même en cours d'épreuve, notamment à la demande des pilotes.

Championnat Rhône Alpes : 2 ou 3 tours, au choix.

Deux résultats seront retenus pour le classement. Celui du 1^{er} tour et le meilleur des deux suivants (mais on est classé si on n'effectue que 2 tours).

- Article 4** Le parcours de liaison est de 15 kilomètres avec 12 zones à parcourir 3 fois. Le temps imparti est de 7 h 00. Les départs seront donnés individuellement toutes les minutes à partir de 9 heures. Le trial se terminera à 18 h 00.
A l'entrée des zones, les départs seront donnés individuellement sans tenir compte des équipes.
Il est rappelé aux pilotes qu'ils doivent suivre absolument le parcours de liaison fléché et respecter le code de la route sous peine de mise hors course.
- Article 5** Chaque équipe devra être composée au maximum de 4 pilotes et au minimum de 3 pilotes. Un même club ou team pourra engager plusieurs équipes. Une équipe peut être composée de pilotes de même catégorie ou de catégories différentes. Une équipe peut être montée sur place le matin de l'épreuve. Les catégories sont celles disputées habituellement dans la ligue : S4 S3 S2 et S1. La catégorie retenue pour chaque pilote sera celle dans laquelle il ou elle court habituellement (voir l'année précédente)
- Article 6** Contrôle technique :
Celui-ci sera installé juste avant la table de remise des cartons de pointage afin que les concurrents puissent s'y présenter avant leur départ.
Vérification de la machine en conformité avec le règlement FFM : mousse et embouts de guidon de leviers, protection d'origine de la transmission, coupe circuit et du silencieux, éclairage avant et arrière, plaque d'immatriculation (type trial), assurance (règlement FFM) Le parcours de liaison est en circuit ouvert.
- Article 7** Equipement des conducteurs : le port du casque et des bottes est obligatoire ainsi que le pantalon renforcé (règlement FFM)
- Article 8** Mesures exceptionnelles : le directeur de course en fonction des impondérables peut être amené à modifier le parcours et le déroulement de l'épreuve.
- Article 9** Les concurrents seront porteurs d'un carton de pointage qui devra être pointé à chaque zone par chacun un commissaire ou le chef de zone. Ce carton de pointage devra être présenté à la fin de chaque tour et remis au contrôle d'arrivée pour le comptage des points.
Pénalisation à l'arrivée : tout concurrent arrivant en retard sur son horaire prévu au dernier contrôle sera pénalisé d'un point par minute de retard. Si le concurrent dépasse 20 minutes il sera exclu.
- Article 10** Le trial sera effectué suivant le règlement FFM.
- Article 11** Résultats et réclamations : la proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu sur place, le soir même.

Le classement des équipes sera établi au terme de l'épreuve par le cumul des points acquis par les pilotes composant une équipe. Seuls les trois meilleurs résultats dans l'équipe seront retenus pour le classement final. Chaque pilote marquera les points de son classement dans sa catégorie suivant le barème suivant :

1^{er} : 60 points, 2^{ème} : 57 points, 3^{ème} : 55 points 4^{ème} : 53, 5^{ème} : 51, 6^{ème} : 50 etc. Jusqu'au 55^{ème} : 1 point. Le total des points le plus important désignera l'équipe vainqueur du Trial par équipe, ou team, team mixte et Pre90.

Un classement individuel par catégorie, pour le championnat Rhône Alpes sera aussi établi selon les critères de ce même championnat.

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du code sportif dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats avec versement d'une caution de 75 euros.

Article 12 Sanctions prévues en cas de comportement dangereux des participants :

Un comportement dangereux ou anti-sportif en cours d'épreuve sera signifié au pilote par le responsable de zone au moyen d'un carton jaune. Tout pilote ayant reçu un carton jaune devra attendre impérativement la réunion de jury en fin d'épreuve. Après avoir convoqué les protagonistes le jury pourra appliquer l'une des sanctions suivantes :

- 1^{ère} infraction : 20 points,

- 2^{ème} infraction : disqualification et possibilité de convocation devant le tribunal de la ligue Dauphiné/Savoie de discipline et d'arbitrage.

Article 13 Officiels de l'épreuve :

Directeur de course : Mr Christian Laniel

Commissaires sportifs : Mr Gilbert Seyve
Mme Laure Albertin
Mr Olivier Albertin
Mr Vincent Brunel

Commissaires de zone : Mr Arnaud Seyve
Mr Tristan Dherbey
Mr Mathias Dherbey
Mr Jean Charvet
Mme Patricia Charvet
Mr Vincent Brunel

Commissaire technique : Mr Romain Charvet

FIN DU REGLEMENT